

6 Faits divers & Justice

Assassinat de Marcel Binga à Moanda

Les restes du corps de l'enseignant retrouvés à Franceville

N.O.

Franceville/Gabon

APRÈS près de trois semaines d'intenses recherches, le corps sans vie de l'enseignant de Moanda, Marcel Binga, qui avait disparu de son domicile, le 11 août 2016, a finalement été retrouvé, le lundi 05 septembre dernier, par des jeunes à Djakana, un quartier du quatrième arrondissement au sud de Franceville. Quelques jours plus tôt, sa voiture avait été trouvée sur la route de Boumango, dans un stade, à environ 7 km du centre urbain.

Nous disions corps sans vie, mais c'est en réalité un simple squelette qui a été découvert par des jeunes rentrant d'une bricole. Ces derniers sont d'abord attirés par une odeur pestilentielle. Voulant en savoir un peu plus, ils se rapprochent

du lieu totalement envahi par des hautes herbes - le quartier Djakana est partiellement habité -. C'est alors qu'ils sont surpris par la présence d'un squelette humain. Le pantalon, la chemise, la ceinture, les chaussures et l'alliance de mariage que portait le malheureux, sont visibles sur la scène macabre. Quelque temps après, le chef de quartier est immédiatement mis au courant de la situation. La sinistre nouvelle fait ensuite le tour du quartier, et du monde converge sur le lieu de la découverte. Aussitôt renseignés, les gendarmes de la brigade-centre de Franceville arrivent sur place et verrouillent le périmètre pour procéder au constat d'usage. Le lien est vite établi avec l'affaire de l'enseignant recherché à Moanda. Aussi, les parents de la victime sont-ils saisis, en vue de prendre part à la doulou-



Photo : Nadège Ontounou

Marcel Binga de son vivant.

reuse phase d'identification. Pour ne pas en rajouter à son traumatisme, son épouse, totalement sous

le choc, reste sous surveillance au poste. C'est de là qu'elle va formellement identifier les initiales, "CK", inscrites sur

la bague de mariage fixée à l'os de l'annulaire. Les parents dépêchés à Djakana ont, quant à eux, préalablement reconnu

les vêtements du défunt. L'état de décomposition avancée de la victime fait penser aux enquêteurs que l'infortuné aurait été trucidé depuis la date de sa disparition sur la route de Boumango. Et que ses bourreaux se seraient ensuite débarrassés du corps dans un bosquet de ce quartier situé non loin de la route permettant de rallier le district de Boumango par Yéné. Si les assassins courent toujours, les éléments en charge de l'information judiciaire ouverte par le parquet de Franceville sont sur les dents pour résoudre cette sombre affaire. En attendant, les restes du défunt ont été remis à ses parents pour son inhumation. L'enseignant laisse derrière lui une famille inconsolable et un corps enseignant meurtri à l'extrême par la perte brutale de ce collègue très dévoué à la tâche.

Viol sur mineure de moins de 15 ans

Roche Bondeme Mendome accusé d'avoir abusé de sa demi-sœur

AEE

Libreville/Gabon

ROCHE Bondeme Mendome, Gabonais de 20 ans, vient d'être mis aux arrêts par les éléments de la Direction de la sûreté urbaine (Dsu). Et pour cause, il se serait rendu auteur d'un viol sur N. A. P., sa demi-sœur de 8 ans. Bègue de naissance, donc parlant difficilement, le jeune homme, actuellement gardé à vue, devrait être déféré devant le procureur de Libreville dans les tout prochains jours.

Sauf que ce dernier nie tout en bloc. Il soupçonne même sa belle-mère, à l'origine de ce qu'il qualifie de véritable machination cousue de fil blanc, de chercher à lui causer du tort.

À la lumière de l'audition préliminaire, les faits se seraient déroulés à la mi-septembre, au quartier bel-air. La petite N. A. P., née de même père que Roche, est en train de se reposer dans sa chambre. Pendant son sommeil, elle a la sensation que quelqu'un monte sur elle. Aussi, se réveille-t-elle en sursaut. Elle brûle de douleur au niveau des parties génitales. C'est au même moment qu'elle dit avoir aperçu son demi-frère, torse-nu et portant un short noir, sortir précipitamment de la pièce.

En se mettant sur ses deux pieds, N. A. P. aperçoit des traces de sang sur son slip. Craignant la réaction de celui vers qui elle oriente ses soupçons, la gamine préférera garder le silence. Mais c'est sans compter sur le caractère fouineur



Photo : AEE

Le présumé violeur nie les faits.

de sa mère, qui, venue ranger quelques effets dans la chambre de sa fille, tombe sur des sous-vêtements trempés de sang. Bombardée de questions à ce sujet, la langue de la fillette finit par se délier. Roche Bondeme Mendome est pointé

du doigt, N.A.P. déclarant avoir été abusée par ce dernier pendant son sommeil. Aussitôt après cette révélation, la petite est emmenée en consultation chez un médecin. L'examen attestera d'une déchirure de l'hymen,

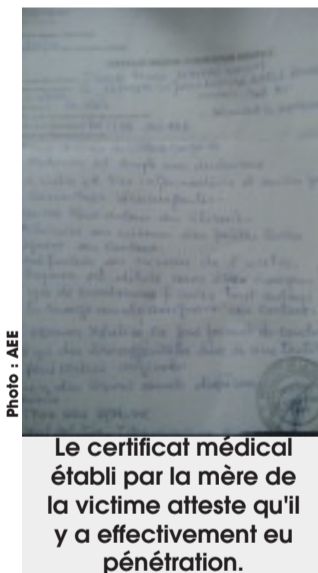


Photo : AEE

Le certificat médical établi par la mère de la victime atteste qu'il y a effectivement eu pénétration.

consécutives à une pénétration par l'avant. Mais également des blessures au rectum, dues à un contact par l'arrière. La Dsu, saisie de l'affaire, convie la victime et son bourreau présumé dans ses locaux dans le cadre

d'une confrontation. De source policière, les réponses de N. A. P. auraient été très cohérentes, au point qu'il était difficile d'imaginer que son demi-frère ne soit pas l'auteur de cette agression sexuelle. Interrogé à son tour, Roche Bondeme Mendome niera les faits, comme souligné plus haut. Préférant arguer qu'il serait victime d'une cabale savamment orchestrée par sa belle-mère. De fait, avant son interpellation, le mis en cause dit avoir entendu des propos qui le confortent dans son soupçon, entre la compagne de son père et l'enfant dans la chambre de celle-ci. À charge pour le parquet de démêler le fil de l'écheveau, de sorte de découvrir qui dit vrai dans tout ça. Affaire à suivre.

Escroquerie présumée en bande organisée

Ulrich N'na et ses comparses sous mandat de dépôt

COE

Libreville/Gabon

INTERPELLÉ le mardi 12 septembre dernier par la Brigade spéciale de police judiciaire (BSPJ), pour avoir extorqué 900 000 francs à une personne désireuse de rallier l'Europe

par voie maritime, (L'Union du 15 septembre 2016), Ulrich N'na a été écroué à la prison centrale de Libreville. Deux de ses complices présumés viennent de l'y rejoindre. Il s'agit de Patrick Mpouoh, alias "Jeff", Gabonais de 43 ans, identifié comme étant le capitaine du navire à bord duquel devait embarquer la victime, et Philippe



Photo : COE

De gauche à droite, Philippe Matope alias "Jean-Claude", Ulrich N'na et Patrick Mpouoh alias "Jeff", le capitaine, sont actuellement à sans-famille.

Matope, alias "Jean-Claude" ou "J-C", Camerounais de 39 ans. Arrêtés le mercredi 15 septembre, à la suite du Ghanéen, vraisemblablement à l'origine de cette escroquerie en bande organisée, ces deux derniers larrons étaient activement recherchés par la gendarmerie.